



**AVIS DE CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES DES INVESTISSEURS
DES FONDS SUIVANTS :**

**FONDS DE CANNABIS ET DE SANTÉ ALTERNATIVE NINEPOINT
FONDS INDICIEL D' ACTIONS AMÉRICAINES AVANTAGE RISQUE NINEPOINT**

(individuellement et collectivement, un ou les « Fonds »)

Le 29 mai 2026

Madame,
Monsieur,

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que des assemblées extraordinaires (individuellement, une « **assemblée** » et collectivement, les « **assemblées** ») des porteurs de parts des Fonds se tiendront simultanément le 29 juin 2026 à compter de 9 h 30 (heure de Toronto) aux bureaux de Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L., situés au Bay Adelaide Centre, tour Est, 22, rue Adelaide Ouest, à Toronto, en Ontario. Le quorum requis pour chaque assemblée des porteurs de parts des Fonds est d'au moins deux porteurs de parts présents ou représentés par procuration. Si le quorum pour une assemblée n'est pas atteint, l'assemblée en question sera ajournée. La reprise de l'assemblée aura lieu le 30 juin 2026 à 9 h 30 (heure de Toronto) aux bureaux de Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L., situés au Bay Adelaide Centre, tour Est, 22, rue Adelaide Ouest, à Toronto, en Ontario. À la reprise d'une assemblée en cas d'ajournement, les porteurs de parts des Fonds présents ou représentés par procuration constituent le quorum.

L'objet des assemblées est d'examiner et, s'il est jugé souhaitable, d'adopter des résolutions en vue d'approuver les modifications suivantes, telles qu'elles sont décrites dans les résolutions jointes à la circulaire de sollicitation de procurations :

1. modifier l'objectif de placement du Fonds de cannabis et de santé alternative Ninepoint;
2. modifier l'objectif de placement du Fonds indiciel d'actions américaines avantage risque Ninepoint;
3. traiter de toute autre question qui pourrait être dûment soumise aux assemblées ou à toute reprise de celles-ci.

Une description exhaustive des questions devant être examinées aux assemblées figure dans la circulaire de sollicitation de procurations. Les investisseurs peuvent obtenir un exemplaire de la circulaire de sollicitation de procurations en communiquant avec le gestionnaire au numéro 1 866 299-9906 ou à l'adresse invest@ninepoint.com. Une copie du texte des résolutions proposées autorisant les modifications qui précèdent figure à l'annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations.

Site Web où sont affichés les documents relatifs aux assemblées

Nous vous rappelons d'examiner la circulaire de sollicitation de procurations, que vous pouvez obtenir à l'adresse www.ninepoint.com/fr et sur le site Web de SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca avant d'exercer votre droit de vote. Les documents demeureront sur notre site Web pendant un an après la date de la présente lettre.

Exercice du droit de vote

Les porteurs de parts qui ont le droit de voter, mais qui ne sont pas en mesure d'assister aux assemblées en personne, peuvent exercer leurs droits de vote par téléphone au 1 800 474-7501 (en français) ou au 1 800 474-7493 (en anglais), ou en ligne, à l'adresse www.proxyvote.com; ils doivent cependant le faire avant la date des assemblées. Les porteurs de parts peuvent également exercer leurs droits de vote en remplissant, en datant, en signant et en retournant le formulaire de procuration ci-joint dans l'enveloppe fournie à cette fin. Pour être valide, le formulaire de procuration doit être déposé auprès de Broadridge Investor Communications Solutions, C.P. 3700, STN Industrial Park, Markham (Ontario) L3R 9Z9 pour qu'il soit reçu au moins 24 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant le début des assemblées ou d'une reprise de celles-ci en cas d'ajournement ou de report.

Procédures de notification et d'accès

Nous avons choisi d'avoir recours aux procédures de notification et d'accès afin de réduire le volume de papier que représentent les documents distribués pour les besoins des assemblées. Au lieu de recevoir un exemplaire imprimé de la circulaire de sollicitation de procurations avec le formulaire de procuration ci-joint, vous avez reçu le présent avis indiquant les procédures à suivre pour accéder à la circulaire de sollicitation de procurations en ligne ou pour demander qu'un exemplaire imprimé ou électronique vous soit envoyé sans frais. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les procédures de notification et d'accès, veuillez communiquer avec nous au numéro sans frais 1 866 299-9906.

Comment obtenir un exemplaire des documents relatifs aux assemblées

Vous pouvez nous demander de vous envoyer un exemplaire de la circulaire de sollicitation de procurations par l'un des moyens suivants :

- par courriel, à l'adresse invest@ninepoint.com;
- par téléphone, au numéro sans frais 1 866 299-9906;
- par la poste, en nous écrivant à l'adresse Royal Bank Plaza, tour Sud, 200, rue Bay, bureau 2700, C.P. 27, Toronto (Ontario) M5J 2J1.

Si nous recevons votre demande d'exemplaire imprimé de la circulaire de sollicitation de procurations avant le 22 juin 2026, soit 5 jours ouvrables avant la date des assemblées, le document vous sera envoyé dans les 3 jours ouvrables suivant la réception de votre demande. Si nous recevons votre demande le 22 juin 2026 ou après cette date, mais avant la date des assemblées (ou de la reprise de celles-ci en cas d'ajournement), alors la circulaire de sollicitation de procurations vous sera envoyée dans les 3 jours ouvrables suivant la réception de votre demande, mais vous pourriez ne pas la recevoir avant la date à laquelle vous devez retourner votre formulaire de procuration.

Vous pouvez également demander un exemplaire de la circulaire de sollicitation de procurations à compter de la date des assemblées pendant la période d'un an suivant la date du présent avis, auquel cas il vous sera envoyé dans les 10 jours civils suivant la réception de votre demande.

Ninepoint Partners LP, en qualité de gestionnaire de chaque Fonds, recommande aux porteurs de parts de chaque Fonds de voter EN FAVEUR des modifications de l'objectif de placement proposées.

Comme l'exige le *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*, le gestionnaire a présenté les modalités des modifications de l'objectif de placement proposées au comité d'examen indépendant (le « CEI ») aux fins d'examen. Le CEI a donné au gestionnaire une recommandation positive à l'égard des modifications de l'objectif de placement proposées, avisant, après avoir procédé à une enquête raisonnable, qu'il estimait que ces modifications, si elles étaient mises en œuvre, permettraient d'aboutir à un résultat équitable et raisonnable pour chaque Fonds.

**NINEPOINT PARTNERS LP, le gestionnaire
des Fonds, par son commandité, NINEPOINT
PARTNERS GP INC.**

Par : (signé) « Kirstin McTaggart »

Nom : Kirstin McTaggart

Titre : Associée, chef de la conformité et chef de
l'administration